



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2026-0418.

Cette session se tiendra le 16 septembre 2026 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-0418

4808, ch. de la Rivière-Perdue / lot 6 370 696 du cadastre du Québec (Secteur Laurel)

Nature de la demande :

Autoriser la création du lot projeté 6 747 809 qui possèdera une superficie de 6 920,30 m² et une largeur de 39,06 mètres dans sa partie la plus étroite au lieu de posséder une superficie de 15 000 m² et une largeur minimale de 130 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-26 (Bassin du Lac Fraser).

Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de lotissement n° 2017-497, Chapitre II (Dispositions applicables aux projets de lotissement et aux opérations cadastrales), Section I (Dispositions relatives aux lots), Article 12 (Dimensions et superficies minimales des lots) : Toute opération cadastrale ayant pour but la création d'un lot à bâtir doit respecter les dimensions et superficies minimales prescrites à cet effet à la grille des usages et normes de la zone où doit prendre place le projet. [...]
- Règlement de zonage n° 2017-498, Annexe 2, Grille des usages et normes de la zone habitation H-26 (Bassin du Lac Fraser) : Tout terrain doit respecter une largeur minimale de 130 mètres et une superficie minimale de 15 000 m².

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 16 SEPTEMBRE 2026.

Donné à Wentworth-Nord, ce 1^{er} jour de septembre deux mille vingt-six.

Pierre-Luc Nadeau

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 1^{er} jour de septembre deux mille vingt-six.

Pierre-Luc Nadeau

Directeur général et greffier-trésorier